

Association Sauvegarde de la Vallée de Saint-Théo
47, Saint-Théo
22150 PLOUGUENAST-LANGAST
Mail : valleesainttheo@gmail.com



Madame la Commissaire

Plouguenast-Langast, le 14/8/2026

Objet : contribution pour la protection des écoles : Omission des points de sensibilité scolaires

Suite aux échanges avec des parents d'élèves, je souhaite consigner mes observations concernant le projet d'implantation éolienne cité en objet, situé à environ 3 kilomètres des établissements scolaires de notre commune.

Après analyse approfondie du dossier de l'étude d'impact, et plus particulièrement du volet paysager, je constate avec une vive inquiétude une omission méthodologique : aucun photomontage ni aucune simulation visuelle n'ont été réalisés depuis les cours de récréation ou les fenêtres des deux écoles privées de la commune.

Ces écoles sont pourtant des Établissements Recevant du Public (ERP) sensibles, où des enfants passent la majeure partie de leurs journées. À une distance de 3 kilomètres, des machines de grande hauteur impacteront inévitablement la ligne d'horizon sachant que la majorité des salles de classe sont orienté en direction du parc éolien (voir ci-dessous).

Par la présente, je souhaite opposer plusieurs arguments majeurs au développement de ce projet en l'état :

1. Une étude d'impact lacunaire et une minoration des points de sensibilité

Le fait de ne pas avoir intégré les deux écoles dans les cônes de vue et les points de vigilance paysagers démontre un manque de rigueur de l'étude d'impact. Le public et les services de l'État ne

disposent pas des éléments visuels objectifs nécessaires pour juger de la réalité de la "co-visibilité" et pollution visuelle que subiront les élèves depuis leurs lieux d'apprentissage et de récréation.

2. La contradiction avec les projets pédagogiques environnementaux

Nos écoles s'efforcent de sensibiliser les enfants à la préservation de la biodiversité locale et des paysages. L'implantation d'infrastructures industrielles d'une telle ampleur à proximité immédiate de leurs espaces d'observation de la nature entre en contradiction directe avec les dynamiques pédagogiques et éducatives menées au sein de notre campagne que ce projet va détruire.

3. L'impact impact immatériel mais crucial pour le bien-être des élèves

L'environnement scolaire ne se limite pas aux murs de la classe ; il inclut également la possibilité de "respiration mentale". Pour un enfant ou un adolescent, porter le regard vers l'horizon est un processus cognitif essentiel de pause, de réflexion et d'évasion (le "droit à la rêverie"). Face à l'imposition d'un paysage industriel en mouvement constant — avec des éoliennes de 150 mètres de haut — ce temps de repos cérébral est rompu. La présence de ces structures en mouvement perpétuel capte mécaniquement l'attention, empêchant ainsi le cerveau de se poser, de décompresser et de laisser libre cours à l'imagination. En transformant un horizon autrefois libérateur en un espace occupé par une activité industrielle incessante, le projet dégrade directement la qualité de l'environnement pédagogique et le besoin fondamental de calme mental indispensable au développement des élèves.

En conclusion, je demande de compléter l'étude d'impact afin de remonter à des instances qui pourront juger de manière objective l'impact pour les enfants. Des photos montages s'imposent rapidement !

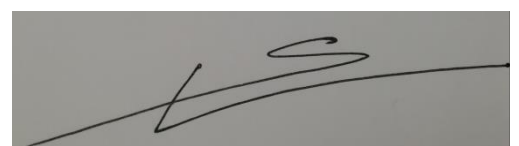
Le cadre de vie, la sensibilité et le paysage quotidien des enfants de notre commune ne peuvent être les grands oubliés de cette consultation.

Je vous remercie de bien vouloir verser cette contribution au registre de la consultation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement

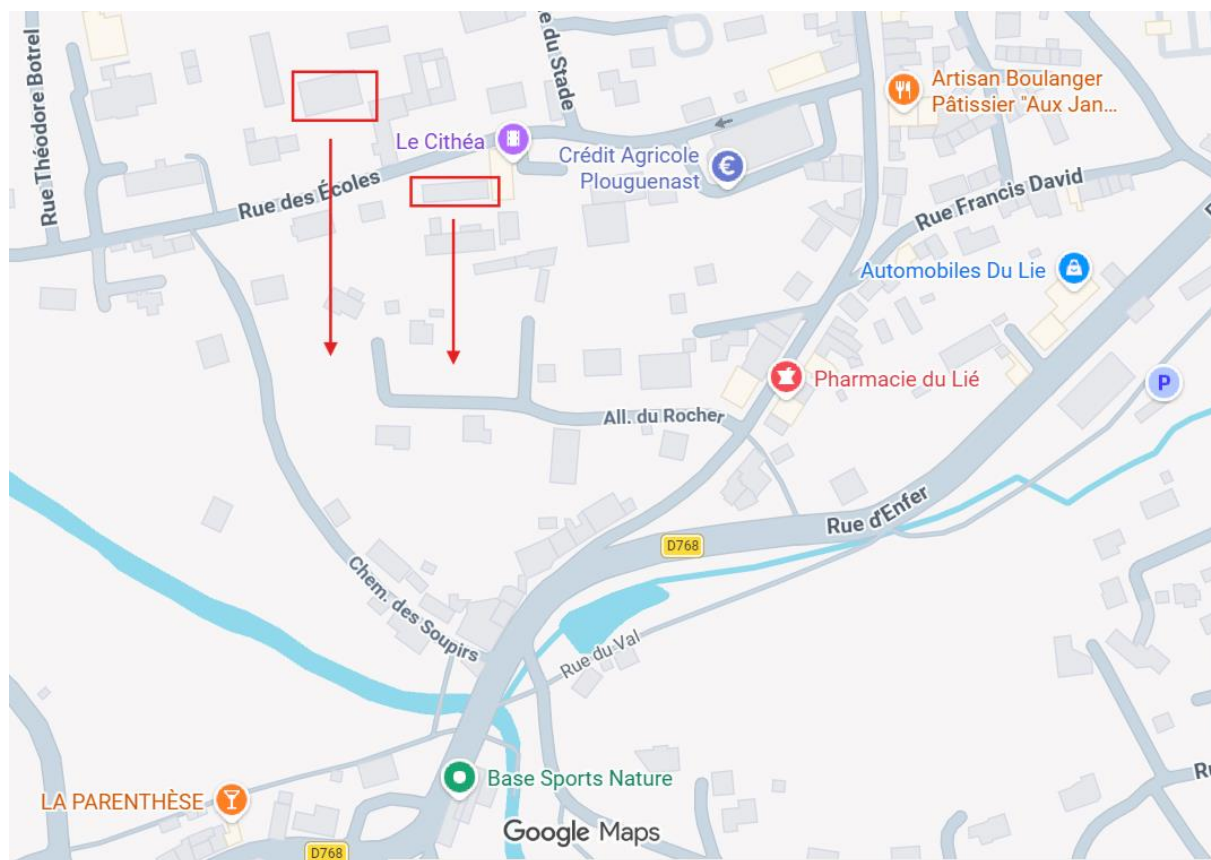
Le Président



Les deux écoles :



Orientation des fenêtres des salles de classe :



Orientation en direction de la zone d'implantation :

